

	INSTITUTEURS.	INSTITUTRICES		MEMBRES.
		laïques.	religieuses.	
1 ^{er} arrondissement.	44	34	3	81
2 ^e »	29	15	»	44
3 ^e »	37	9	5	51
4 ^e »	35	10	6	51
5 ^e »	50	5	»	55
6 ^e »	34	10	»	44
Totaux . .	229	83	14	326

Des *logements* étaient fournis par les communes à 395 membres du personnel enseignant, dont

174 instituteurs, 103 institutrices laïques, 118 institutrices religieuses, conformément au tableau ci-après :

	INSTITUTEURS.	INSTITUTRICES		MEMBRES.
		laïques.	religieuses.	
1 ^{er} arrondissement.	16	8	27	51
2 ^e »	34	26	9 ¹⁾	69
3 ^e »	24	17	32	73
4 ^e »	32	13	14	59
5 ^e »	34	14	13 ²⁾	61
6 ^e »	34	25 ³⁾	23	82
Totaux . .	174	103	118	395

1) Une institutrice religieuse du 2^e arrondissement n'avait ni logement ni indemnité de logement de la part de la commune.

2) Trois institutrices religieuses du 5^e arrondissement étaient dans le même cas.

3) Une institutrice laïque du 6^e arrondissement, de même.